

Hannut, le 20 février 2022

Chers parents,

Suite au dernier Codéco, la circulaire 8469 du 11 février nous annonce quelques assouplissements :

. à partir du 21 février, les élèves ne doivent porter le masque en aucune circonstance à l'école. Les enfants souhaitant malgré tout le porter sont en droit de le faire et doivent y être autorisés si les parents en font la demande.

. à partir du 21 février, les réunions de parents peuvent être organisées en « présentiel » dans le respect des gestes barrières. Les parents qui entrent dans l'école doivent toujours porter le masque.

. à partir du 7 mars, les activités extra-muros avec nuitées sont autorisées.

Divers :

. Vendredi 25 février, pour fêter le carnaval, les enfants de P1, P2 et P3 viendront déguisés dès le matin. Choisissez un déguisement facile pour votre enfant. Il est interdit de venir avec un accessoire ainsi que des confettis et serpentins. Nous vous remercions pour votre bonne compréhension.

. Petit rappel : congé de carnaval du samedi 26 février au dimanche 6 mars.

Bonne semaine à toutes et tous.

L'équipe éducative et la direction.